



L'AAPPMA de L'ARGOAT et LA GAULE LANNIONNAISE

Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

LANNION,
20
septembre
2018

Email

aappmalannion@laposte.net

Site internet :

www.aappmalannion.com

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'ASSEMBLEE GENERALE DE CREATION DE LA NOUVELLE AAPPMA

Du 16 septembre 2018

Version du 16/09/2018 avant approbation

Absents excusés : Stanislas Vailhen, Kilian Lebreton, Patrick Corre, Michèle Morel, Jacques Le Goux, Goulven Geoffroy, Virgil Lefevre

Membres présents : Jean-François Jeandet, Jacques Keraval, Pierre Bouricand, Stéphane Queguiner, Philippe Delalande, Gilles Trouillon, Guirec Henry, Vincent Guizouarn, Jean-Luc Pichon, Christian Rudzinski, Christian Meheust, Maurice Lebranchu, Gwendal Lelay

Invités : C Meheust (CBVVL) Maurice Lebranchu (FD22)

Abréviations utilisées :

aappma : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

BIET : Belle-Isle-En-Terre

LGL : La Gaule Lannionnaise

FD22 : Fédération départementale des côtes d'Armor

CA : Conseil d'administration

CBVVL : Comité bassin versant de la Vallée du Leguer

AG : Assemblée Générale

LTC : Lannion Trégor Communauté

1- Préambule

Cette réunion est une assemblée générale de création d'une nouvelle AAPPMA amenée à remplacer les deux aappma existantes à savoir la Gaule Lannionaise et l'aappma de l'Argoat.

L'ordre du jour consiste à élire le CA par les adhérents présents puis le bureau par les membres du CA nouvellement élus.

Cette création/fusion répond à 3 objectifs :

1 Renforcer la vie associative en regroupant des CA pas très étoffés. En effet, dans le contexte d'une France de moins en moins rurale, il est de plus en plus difficile de développer une vie associative dynamique.

2 Mettre en place une cohérence à l'échelle de la rivière Léguer, et des récents regroupements de collectivités locales. Assurer une homogénéité de l'aappma vis à vis de la réciprocity départementale.

3 Favoriser une collaboration efficace avec les collectivités CBVVL et FD22.

2-Rappel du calendrier administratif et juridique

16 septembre 2018 : Création de la nouvelle aappma, élection du CA puis du bureau.

2ème quinzaine de septembre : Réalisation des formalités administratives associées.

Début octobre : Convocation aux assemblées générales de dissolution des aappma de l'Argoat et La Gaule Lannionaise qui se dérouleront mi-octobre.

Début novembre : Réalisation des formalités d'information aux Services de l'état.

Edition et distribution par la Fédération des cartes de pêche 2019 de la nouvelle aappma à partir du 15 décembre 2018.

Les 2 aappma de BIET et LGL continuent à fonctionner jusqu'au 31 décembre 2018, les cartes de pêche délivrées pour 2018 étant valides jusqu'à cette date.

3- Choix du nom de la nouvelle aappma et élection du CA

Il est proposé à l'assemblée de choisir le nom « **Aappma du Léguer** ». Aucune autre proposition n'étant présentée, ce nom est adopté.

JFJ, au nom des membres du CA de LGL, adresse de vifs remerciements à Pascal Dubois, Gilles Dupont, Bernard Forissier et Stéphane Queguiner, démissionnaires du CA de LGL, pour leur forte implication pendant de très nombreuses années.

Vingt adhérents présents participent au vote.

Une liste de 17 candidats est présentée à l'assemblée, les statuts types prévoyant un nombre maximum de 15 administrateurs.

Le vote est réalisé à bulletin secret. Le dépouillement est assuré par Christian Rudzinski, le décompte par Gilles Trouillon devant l'AG.

Les résultats sont les suivants :

Pierre Bouricand	: 19 voix est élu	Guirec Henry	: 19 voix est élu
Patrick Corre	: 19 voix est élu	Philippe Delalande	: 19 voix est élu
Christian Rudzinski	: 18 voix est élu	Jean-François Jeandet	: 20 voix est élu
Gilles Trouilon	: 19 voix est élu	Stanislas Vailhen	: 17 voix est élu
Kilian Lebreton	: 17 voix est élu	Jean-Luc Pichon	: 20 voix est élu
Jacques Keraval	: 19 voix est élu	Vincent Guizouarn	: 19 voix est élu
Michèle Morel	: 18 voix est élu	Goulven Geoffroy	: 18 voix est élu
Jacques Le Goux	: 19 voix est élu	Virgil Lefevre	: 3 voix non élu
Gwendal Lelay	: 9 voix non élu		

M Lebranchu (FD22) témoigne du bon déroulement du vote, dans les règles . Il exprime ses remerciements aux membres sortants et adresse ses encouragements à la nouvelle aappma qu'il assure du soutien de la fédération.

C Meheust (CBVVL) souligne l'importance de la cohérence de cette nouvelle aappma notamment pour faciliter la mise en œuvre de projets avec les collectivités, particulièrement dans les animations et la garderie.

JFJeandet (AAPPMA LGL) évoque la nécessité de cette collaboration avec les collectivités en citant le projet de gestion du plan d'eau de Guerlesquin sur lequel l'aappma du Leguer souhaite développer la pêche des carnassiers. Le soutien juridique et politique de LTC comme les compétences techniques de la FD22 sont des atouts essentiels pour mener à bien le projet.

3- Election du bureau

Sont élus au bureau :

Trésorier : Vincent Guizouarn

Trésorier adjoint : Gilles Trouillon

Secrétaire : Philippe Delalande

Président : Jean-François Jeandet

Vice président : Jean-Luc Pichon

A sa demande, le responsable de l'école de de pêche Jacques Le Goux pourrait être intégré au bureau ultérieurement selon le souhait qu'il exprimera.

Les réunions du nouveau CA se tiendront avec les administrateurs élus ce jour.

Il est prévu une réunion mensuelle du bureau et une réunion du CA tous les 2 mois.

Les 2 ou 3 premières réunions seront plénières pour mettre en place le fonctionnement de l'aappma du Léguer.